

Communiqué de presse

Berne, le 18 mai 2022

Conseils du CIPI pour des grillades en toute sécurité

Le beau temps de ces derniers jours donne des envies de barbecue. Mais le plaisir des grillades n'est pas sans danger, surtout si l'on est trop pressé ou négligent. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) appelle à la prudence et déconseille expressément d'utiliser des allume-feu liquides tels que l'essence ou l'alcool à brûler. Il signale également que les conduites et les raccords d'un gril à gaz doivent être contrôlés régulièrement et remplacés immédiatement si besoin.

L'une des causes fréquentes des accidents de barbecue est la précipitation. Pour aller plus vite, on peut être tenté d'utiliser des allume-feu liquides tels que l'essence ou l'alcool à brûler. Les liquides de ce type ne sont absolument pas adaptés pour allumer un barbecue, car ils peuvent provoquer des incendies explosifs et causer de très graves brûlures. Le CIPI recommande, pour les grils à charbon de bois, d'utiliser des cubes allume-feu, de la pâte combustible ou des cheminées d'allumage.

Les incendies avec les grils à gaz sont souvent dus à des fuites. Il est donc important de toujours bien contrôler les conduites, les raccords et les joints. Les conduites non étanches et les pièces défectueuses doivent être remplacées sans attendre. Les dépôts de graisse peuvent chauffer pendant la grillade et causer un feu de graisse. Le gril doit donc être nettoyé et le collecteur de graisse vidé régulièrement.

Mesures de précaution générales pour les barbecues

- Vérifiez que le gril est installé de manière stable sur une surface plane à l'extérieur.
- Ne laissez jamais un gril allumé sans surveillance.
- Observez toujours une distance minimale d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles.
- Surveillez les enfants et les animaux à proximité du gril.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou une couverture anti-feu en cas d'urgence.



Consignes de sécurité pour les grils au charbon de bois

- N'utilisez jamais d'allume-feu liquides. Les cubes allume-feu, la pâte combustible et les cheminées d'allumage sont beaucoup plus sûrs.
- Laissez les cendres refroidir pendant au moins 48 heures et arrosez-les bien avant de les jeter avec les ordures ménagères.

Consignes de sécurité pour les grils au gaz

- Vérifiez à intervalles réguliers l'étanchéité des conduites de gaz. Pour cela, enduisez-les d'eau savonneuse. Les bulles vous indiqueront les éventuelles zones non étanches.
 Remplacez immédiatement les conduites poreuses et non étanches par des conduites neuves.
- Nettoyez régulièrement le gril et le collecteur de graisse.
- Respectez strictement l'interdiction de fumer à proximité du grill.
- Stockez toujours les bouteilles de gaz à l'air libre.

Pour plus de conseils de sécurité, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/gril

Contact presse:

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Vous trouverez désormais nos dernières contributions au sujet de la protection incendie sur les médias sociaux :



